

COMMUNE DE SAINT VITTE SUR BRIANCE

Délibération n° 2025/03 en date du 08 avril 2025 portant sur le vote des Comptes Administratifs 2024

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT VITTE SUR BRIANCE s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, le huit avril deux mil vingt-cinq, à vingt heures trente, suivant convocation en date du trois avril, sous la présidence du Maire, Mr Stéphane PREVOST.

Mr Bruno DESSANE étant secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En exercice	11
Présents	11
Votants	10
Pour	10
Contre	00

PRESENTS : Mrs Prévost, Keiser, Wagner, Soumagnas, Arnaud, Dessane, Clédat Mmes Broussouloux, Prévost, Surget, Delort

ABSENT :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31, et L 2343-1 et 2,

Vu l'approbation du Budget Primitif 2024 ainsi que le Budget Assainissement 2024 en date du 11 avril 2024,

Le Maire expose à l'Assemblée Municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice,

Le Maire, ayant quitté la séance au moment du vote, le Conseil Municipal siège sous la présidence de séance, Mme Yvette BROUSSOULOUX, doyenne de l'assemblée, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par **10 voix**, adopte les Comptes Administratifs de l'exercice 2024, arrêtés comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	221 319.42	44 950.27
Recettes	302 536.30	27 154.12
Excédent	81 216.88	
Déficit		- 17 796.15

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	10 367.86	8 354.12
Recettes	10 490.98	8 193.00
Excédent	123.12	
Déficit		- 161.12

Fait et délibéré en mairie de Saint Vitte sur Briance,
Le 08 avril 2025

Le secrétaire de séance,
Bruno DESSANE



La Présidente de séance,
Yvette BROUSSOULOUX



COMMUNE DE SAINT VITTE SUR BRIANCE

Délibération n° 2025/04 en date du 08 avril 2025 portant sur l'approbation du Compte de Gestion 2024 du Budget Principal

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT VITTE SUR BRIANCE s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, le huit avril deux mil vingt-cinq, à vingt heures trente, suivant convocation en date du trois avril, sous la présidence du Maire, Mr Stéphane PREVOST.

Mr Bruno DESSANE étant secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En exercice	11
Présents	11
Votants	11
Pour	11
Contre	00

PRESENTS : Mrs Prévost, Keiser, Wagner, Soumagnas, Arnaud, Dessane, Clédat Mmes Broussouloux, Prévost, Surget, Delort

ABSENT :

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2024.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Déclare** que le Compte de Gestion du Budget Principal dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en mairie de Saint Vitte sur Briance,

Le 08 avril 2025

Le secrétaire de séance,
Bruno DESSANE



Le Maire,
Stéphane PREVOST



Résultats budgétaires de l'exercice

10800 - SAINT VITTE SUR BRIANCE

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	190 554,81	693 047,49	883 602,30
Titres de recette émis (b)	27 154,12	302 536,30	329 690,42
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	27 154,12	302 536,30	329 690,42
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	190 554,81	693 047,49	883 602,30
Mandats émis (f)	44 950,27	221 428,42	266 378,69
Annulations de mandats (g)		109,00	109,00
Dépenses nettes (h = f - g)	44 950,27	221 319,42	266 269,69
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		81 216,88	63 420,73
(h - d) Déficit	17 796,15		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

10800 - SAINT VITTE SUR BRIANCE

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	-21 771,48		-17 796,15		-39 567,63
Fonctionnement	439 675,79	23 616,30	81 216,88		497 276,37
TOTAL I	417 904,31	23 616,30	63 420,73		457 708,74
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
10801-ASST SAINT VITTE SUR BRIANCE					
Investissement	2 699,32		-161,12		2 538,20
Fonctionnement	2 636,24		123,12		2 759,36
Sous-Total	5 335,56		-38,00		5 297,56
TOTAL III	5 335,56		-38,00		5 297,56
TOTAL I + II + III	423 239,87	23 616,30	63 382,73		463 006,30

COMMUNE DE SAINT VITTE SUR BRIANCE

Délibération n° 2025/05 en date du 08 avril 2025 portant sur l'approbation du Compte de Gestion 2024 du Budget Assainissement

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT VITTE SUR BRIANCE s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, le huit avril deux mil vingt-cinq, à vingt heures trente, suivant convocation en date du trois avril, sous la présidence du Maire, Mr Stéphane PREVOST.

Mr Bruno DESSANE étant secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En exercice	11
Présents	11
Votants	11
Pour	11
Contre	00

PRESENTS : Mrs Prévost, Keiser, Wagner, Soumagnas, Arnaud, Dessane, Clédat Mmes Broussouloux, Prévost, Surget, Delort

ABSENT :

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2024.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Déclare** que le Compte de Gestion du Budget Assainissement dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en mairie de Saint Vitte sur Briance,

Le 08 avril 2025

Le secrétaire de séance,
Bruno DESSANE



Le Maire,
Stéphane PREVOST



Résultats budgétaires de l'exercice

10801 - ASST SAINT VITTE SUR BRIANCE

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	10 892,32	13 693,00	24 585,32
Titres de recette émis (b)	8 193,00	10 490,98	18 683,98
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	8 193,00	10 490,98	18 683,98
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	10 892,32	13 693,00	24 585,32
Mandats émis (f)	8 354,12	11 007,49	19 361,61
Annulations de mandats (g)		639,63	639,63
Depenses nettes (h = f - g)	8 354,12	10 367,86	18 721,98
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		123,12	
(h - d) Déficit	161,12		38,00

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le 14.04.2025

ID : 087-218718609-20250408-2025_05-DE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

10801 - ASST SAINT VITTE SUR BRIANCE

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial ASST SAINT VITTE SUR BRIANCE Investissement Fonctionnement	2 699,32 2 636,24 5 335,56		-161,12 123,12 -38,00		2 538,20 2 759,36 5 297,56
Sous-Total	5 335,56		-38,00		5 297,56
TOTAL III	5 335,56		-38,00		5 297,56
TOTAL I + II + III					

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le 14.04.2025

ID : 087-218718609-20250408-2025_05-DE

COMMUNE DE SAINT VITTE SUR BRIANCE

Délibération n° 2025/06 en date du 08 avril 2025 portant sur l'affectation du résultat du Budget Primitif de l'exercice 2024

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT VITTE SUR BRIANCE s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, le huit avril deux mil vingt-cinq, à vingt heures trente, suivant convocation en date du trois avril, sous la présidence du Maire, Mr Stéphane PREVOST.

Mr Bruno DESSANE étant secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En exercice	11
Présents	11
Votants	11
Pour	11
Contre	00

PRESENTS : Mrs Prévost, Keiser, Wagner, Soumagnas, Arnaud, Dessane, Clédât Mmes Broussouloux, Prévost, Surget, Delort

ABSENT :

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal est invité à délibérer l'affectation du résultat telle que présentée ci-dessous :

POUR MEMOIRE

excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau cré- diteur)	416 059,49
excédent d'investissement antérieur reporté	-21 771,48

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2024

solde d'exécution de l'exercice	-17 796,15
solde d'exécution cumulé	-39 567,63

RESTES A REALISER AU 31/12/2024

dépenses d'investissement	2 577,20
recettes d'investissement	0,00
SOLDE	-2 577,20

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2024

rappel du solde d'exécution cumulé	-39 567,63
rappel du solde des restes à réaliser	-2 577,20
EXCEDENT DE FINANCEMENT TOTAL	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE	42 144,83

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

résultat de l'exercice	81 216,88
résultat antérieur	416 059,49
TOTAL A AFFECTER	497 276,37

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation
comme suit :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2025)	42 144,83
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (crédit du compte 1068 sur BP 2024)	
AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)	42 144,83
3) Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2025 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	455 131,54
TOTAL	497 276,37

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **Affecte** au Budget Primitif 2025, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 tel qu'exposé ci-dessus

Fait et délibéré en mairie de Saint Vitte sur Briance,
Le 08 avril 2025

Le secrétaire de séance,
Bruno DESSANE

Le Maire,
Stéphane PREVOST



COMMUNE DE SAINT VITTE SUR BRIANCE

Délibération n° 2025/07 en date du 08 avril 2025 portant sur l'affectation du résultat du Budget annexe Assainissement de l'exercice 2024

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT VITTE SUR BRIANCE s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, le huit avril deux mil vingt-cinq, à vingt heures trente, suivant convocation en date du trois avril, sous la présidence du Maire, Mr Stéphane PREVOST.

Mr Bruno DESSANE étant secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En exercice	11
Présents	11
Votants	11
Pour	11
Contre	00

PRESENTS : Mrs Prévost, Keiser, Wagner, Soumagnas, Arnaud, Dessane, Clédat Mmes Broussouloux, Prévost, Surget, Delort

ABSENT

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal est invité à délibérer l'affectation du résultat telle que présentée ci-dessous :

POUR MEMOIRE

excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau cré- diteur)	2 636,24
excédent d'investissement antérieur reporté	2 699,32

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2024

solde d'exécution de l'exercice	-161,12
solde d'exécution cumulé	2 538,20

RESTES A REALISER AU 31/12/2024

dépenses d'investissement	0,00
recettes d'investissement	0,00
SOLDE	0,00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2024

rappel du solde d'exécution cumulé	2 538,20
rappel du solde des restes à réaliser	0,00
EXCEDENT DE FINANCEMENT TOTAL	2 538,20
BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE	0,00

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

résultat de l'exercice	123,12
résultat antérieur	2 636,24
TOTAL A AFFECTER	2 759,36

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2025)	0,00
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (crédit du compte 1068 sur BP 2025)	
AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)	0,00
3) Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2025 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	2 759,36
TOTAL	2 759,36

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **Affecte** au Budget Annexe Assainissement 2025, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 tel qu'exposé ci-dessus

Fait et délibéré en mairie de Saint Vitte sur Briance,
Le 08 avril 2025

Le secrétaire de séance,
Bruno DESSANE

Le Maire,
Stéphane PREVOST

COMMUNE DE SAINT VITTE SUR BRIANCE

Délibération n° 2025/08 en date du 08 avril 2025 portant sur le vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT VITTE SUR BRIANCE s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, le huit avril deux mil vingt-cinq, à vingt heures trente, suivant convocation en date du trois avril, sous la présidence du Maire, Mr Stéphane PREVOST.

Mr Bruno DESSANE étant secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En exercice	11
Présents	11
Votants	11
Pour	11
Contre	00

PRESENTS : Mrs Prévost, Keiser, Wagner, Soumagnas, Arnaud, Dessane, Clédat Mmes Broussouloux, Prévost, Surget, Delort

ABSENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le montant du calcul des contributions directes 2025, établi par les services fiscaux.

Il interroge le Conseil Municipal sur l'application d'une éventuelle augmentation des taux pour l'année 2025.

Vu l'article L1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 1639 A et 1636 B sexies à 1636 B decies du Code Général des Impôts

Vu les bases d'imposition prévisionnelles notifiées par les services de l'Etat,

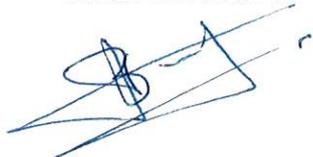
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **Décide** de faire évoluer les taux d'imposition de + **1%** sur la Taxe foncière bâtie (TFB) et la Taxe foncière non bâtie (TFNB) et d'appliquer la majoration spéciale sur la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS)
- **Fixe** les taux d'imposition **pour l'année 2025** comme suit :
 - Taxe foncière bâtie (TFB) : **29.02 %**
 - Taxe foncière propriétés bâties (TFNB) : **65.71 %**
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : **12.18 %**
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'imprimé n° 1259 COM notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent.

Fait et délibéré en mairie de Saint Vitte sur Briance,
Le 08 avril 2025

Le secrétaire de séance,

Bruno DESSANE



Le Maire,

Stéphane PREVOST



COMMUNE DE SAINT VITTE SUR BRIANCE

Délibération n° 2025/09 en date du 08 avril 2025 portant sur le vote du Budget Principal 2025

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT VITTE SUR BRIANCE s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, le huit avril deux mil vingt-cinq, à vingt heures trente, suivant convocation en date du trois avril, sous la présidence du Maire, Mr Stéphane PREVOST.

Mr Bruno DESSANE étant secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En exercice	11
Présents	11
Votants	11
Pour	11
Contre	00

PRESENTS : Mrs Prévost, Keiser, Wagner, Soumagnas, Arnaud, Dessane, Clédât Mmes Broussouloux, Prévost, Surget, Delort

ABSENT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le projet de Budget Primitif 2025 dont la vue globale se décompose de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Intitulé des dépenses	Montants proposés Au BP 2025
011	Charges à caractère général	285 700.00
012	Charges de personnel	149 500.00
65	Autres charges de gestion courante	75 627.64
66	Charges financières	7 200.00
67	Charges exceptionnelles	2 100.00
014	Atténuations de produits	17 752.00
023	Virement à la section d'investissement	193 830.90
002	Report déficitaire	-
TOTAL		731 710.54

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RECETTES		
Chapitre	Intitulé des recettes	Montants proposés Au BP 2025
013	Atténuations de charges	700.00
70	Produits services, domaine	9 100.00
73	Impôts et taxes	118 530.00
74	Dotations et participations	121 239.00
75	Autres produits de gestion courante	26 500.00
76	Produits financiers	10.00
77	Produits exceptionnels	500.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	455 131.54
TOTAL		731 710.54

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Intitulé des dépenses	Montants proposés Au BP 2025
20	Concessions et droits similaires	20 000.00
21	Immobilisations corporelles	101 630.90
23	Immobilisations en cours	68 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	16 500.00
001	Report déficitaire	39 567.63
Restes à réaliser au 31/12/2024		2 577.20
TOTAL		248 275.73

SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES		
Chapitre	Intitulé des recettes	Montants proposés Au BP 2025
13	Subventions d'investissement	6 000.00
10	Dotations, Fonds diverses et réserves (hors 1068)	4 800.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	42 144.83
165	Dépôts et cautionnement reçus	1 500.00
021	Virement de la section de fonctionnement	193 830.90
001	Report excédentaire	-
Restes à réaliser au 31/12/2024		0.00
TOTAL		248 275.73

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants,

Vu le projet de Budget primitif 2025 (Budget Principal de la commune)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

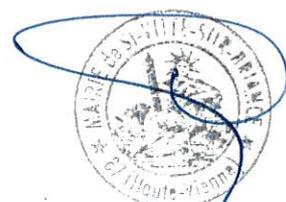
- **Adopte** le Budget Primitif 2025 de la commune de Saint Vitte sur Briançonnais dont les dépenses et les recettes ont été résumées ci-dessus,
- **Précise** que Monsieur le Maire à l'autorisation d'opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
 - ✓ Fonctionnement : 7.50 %
 - ✓ Investissement : 7.50 %

Fait et délibéré en mairie de Saint Vitte sur Briançonnais,
Le 08 avril 2025

Le secrétaire de séance,
Bruno DESSANE



Le Maire,
Stéphane PREVOST



COMMUNE DE SAINT VITTE SUR BRIANCE

Délibération n° 2025/10 en date du 08 avril 2025 portant sur le vote du Budget annexe Assainissement 2025

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT VITTE SUR BRIANCE s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, le huit avril deux mil vingt-cinq, à vingt heures trente, suivant convocation en date du trois avril, sous la présidence du Maire, Mr Stéphane PREVOST.

Mr Bruno DESSANE étant secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En exercice	11
Présents	11
Votants	11
Pour	11
Contre	00

PRESENTS : Mrs Prévost, Keiser, Wagner, Soumagnas, Arnaud, Dessane, Clédat Mmes Broussouloux, Prévost, Surget, Delort

ABSENT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le projet de Budget Assainissement 2025 dont la vue globale se décompose de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Intitulé des dépenses	Montants proposés Au BP 2025
011	Charges à caractère général	3 389.00
65	Autres charges de gestion courante	100.00
66	Charges financières	1 600.00
67	Charges exceptionnelles	200.00
68	Dotations aux provisions et dépréciations	200.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 193.00
014	Atténuations de produits	350.00
002	Report déficitaire	-
TOTAL		14 032.00

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RECETTES		
Chapitre	Intitulé des recettes	Montants proposés Au BP 2025
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 310.00
77	Produits exceptionnels	3 627.64
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	4 335.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 759.36
TOTAL		14 032.00

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Intitulé des dépenses	Montants proposés Au BP 2025
23	Immobilisations en cours	2 196.20
16	Emprunts et dettes assimilés	4 200.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	4 335.00
001	Report déficitaire	-
TOTAL		10 731.20

SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES		
Chapitre	Intitulé des recettes	Montants proposés Au BP 2025
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 193.00
001	Report excédentaire	2 538.20
TOTAL		10 731.20

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants,

Vu le projet de Budget annexe assainissement 2025

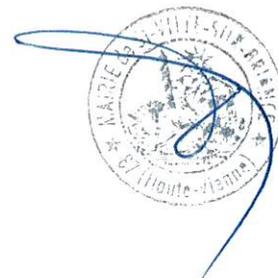
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Adopte** le Budget annexe assainissement 2025 de la commune de Saint Vitte sur Briançe dont les dépenses et les recettes ont été résumées ci-dessus.

Fait et délibéré en mairie de Saint Vitte sur Briançe,
Le 08 avril 2025

Le secrétaire de séance,
Bruno DESSANE

Le Maire,
Stéphane PREVOST



COMMUNE DE SAINT VITTE SUR BRIANCE

Délibération n° 2025/11 en date du 08 avril 2025 portant sur la participation aux frais de séjour des enfants de la commune partant en centre de vacances

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT VITTE SUR BRIANCE s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, le huit avril deux mil vingt-cinq, à vingt heures trente, suivant convocation en date du trois avril, sous la présidence du Maire, Mr Stéphane PREVOST.

Mr Bruno DESSANE étant secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En exercice	11
Présents	11
Votants	11
Pour	11
Contre	00

PRESENTS : Mrs Prévost, Keiser, Wagner, Soumagnas, Arnaud, Dessane, Clédat Mmes Broussouloux, Prévost, Surget, Delort

ABSENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental a décidé, dans le cadre de son intervention en faveur de la jeunesse, de poursuivre son soutien aux familles dont les enfants partent en séjour de vacances.

L'aide départementale qui peut être ainsi accordée est soumise à certaines conditions, notamment à la participation financière de la Commune de résidence de la famille et que les enfants concernés soient inscrits auprès de la Ligue de l'enseignement – Fédération des œuvres laïques de la Haute-Vienne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** de porter sa participation à **15.00 euros** par jour et par enfant à raison d'un séjour par an et par enfant pour l'année 2025.
- **Précise** que l'aide sera versée directement à l'organisme et donc déduite du prix du séjour.

Fait et délibéré en mairie de Saint Vitte sur Briance,
Le 08 avril 2025

Le secrétaire de séance,
Bruno DESSANE

Le Maire,
Stéphane PREVOST

COMMUNE DE SAINT VITTE SUR BRIANCE

Délibération n° 2025/12 en date du 08 avril 2025 autorisant le recours au service « missions temporaires » proposé par le centre de Gestion de la Haute-Vienne

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT VITTE SUR BRIANCE s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, le huit avril deux mil vingt-cinq, à vingt heures trente, suivant convocation en date du trois avril, sous la présidence du Maire, Mr Stéphane PREVOST.

Mr Bruno DESSANE étant secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En exercice	11
Présents	11
Votants	11
Pour	11
Contre	00

PRESENTS : Mrs Prévost, Keiser, Wagner, Soumagnas, Arnaud, Dessane, Clédat Mmes Broussouloux, Prévost, Surget, Delort

ABSENT

Monsieur le Maire rappelle que pour faire face au problème posé par l'absence momentanée de personnel dans les collectivités territoriales, le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Vienne, conformément à l'article L 452- 44 du Code Général de la Fonction Publique, a créé un service de remplacement.

L'équipe d'intervenants de ce service est constituée d'agents contractuels, sélectionnés, formés et recrutés par le Centre de Gestion en vue :

- soit d'assurer la continuité des services publics d'une collectivité territoriale affiliée en cas d'indisponibilité ou de défaillance d'un ou plusieurs de ses agents affectés sur des emplois permanents.
- soit de permettre à une collectivité territoriale affiliée de faire face à un renfort occasionnel (accroissement saisonnier ou accroissement temporaire d'activité).
- soit de répondre à un besoin de tutorat ou d'expertise technique au sein du service administratif
- soit en cas de vacances d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu

La possibilité de bénéficier, en cas de besoin, de l'intervention d'un de ces agents du Centre de Gestion est subordonnée à la signature d'une convention de recours au service Missions Temporaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention cadre de recours au service des Missions Temporaires avec le Centre Départemental de Gestion de la Haute-Vienne pour bénéficier de l'intervention d'un agent du Service Missions Temporaires,
- **Autorise** le Maire à signer ladite convention et à faire appel à ce service en tant que de besoin,

COMMUNE DE SAINT VITTE SUR BRIANCE

Délibération n° 2025/13 en date du 08 avril 2025 portant sur le versement d'une subvention à l'Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance (ANACR) au titre de l'année 2025

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT VITTE SUR BRIANCE s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, le huit avril deux mil vingt-cinq, à vingt heures trente, suivant convocation en date du trois avril, sous la présidence du Maire, Mr Stéphane PREVOST.

Mr Bruno DESSANE étant secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En exercice	11
Présents	11
Votants	11
Pour	11
Contre	00

PRESENTS : Mrs Prévost, Keiser, Wagner, Soumagnas, Arnaud, Dessane, Clédat Mmes Broussouloux, Prévost, Surget, Delort

ABSENT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance (ANACR), a sollicité une subvention pour l'année 2025.

Il rappelle qu'en 2024, une subvention de 50 € leur avait été octroyée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer une subvention de **50 €**, pour l'année 2025,
- **Autorise** Monsieur le Maire à émettre le mandat,
- **Dit** que les crédits nécessaires ont été prévus au BP 2025

Fait et délibéré en mairie de Saint Vitte sur Briance,
Le 08 avril 2025

Le secrétaire de séance,
Bruno DESSANE

Le Maire,
Stéphane PREVOST

